
Dossier de présentation de la formation

*BPJEPS VOILE**

Option croisière/Inshore

Option voile légère/Inshore

**Sous réserve d'habilitation par la DRAJES Bretagne*



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU BPJEPS VOILE	p.3
1. Date et contenus de la formation	p.3
2. Situations et modalités d'évaluation	p.4
3. Logistique de la formation	p.6
4. Conditions d'entrée en formation	p.6
5. Equivalences	p.7
2. MODALITES DE FINANCEMENT ET DATES DES FORMATIONS	p.8
1. Les différents types de parcours	p.8
2. Les dates des formations	p.9
3. DEVIS	p.10
4. CONTACTS, INSCRIPTIONS ET REFERENT HANDICAP	p.11

1. PRESENTATION DU BPJEPS VOILE

Le BPJEPS Voile est un diplôme d'Etat de niveau IV (niveau bac) permettant l'encadrement de tous les publics sur les supports voile légère, habitable et croisière jusqu' 200 milles d'un abri. Il est composé de 4 Blocs de Compétences (BC). L'option (croisière/inshore ou voile légère/inshore) est réalisée en amont de la formation. Les tests techniques d'entrée en formation spécifiques selon l'option.

Sur les 4 BC, les BC 1, 2 et 4 sont communs aux 2 options. L'option se détermine par le choix du BC3 :

- BC3A : option voile légère/inshore
- BC3B : option croisière/inshore

Définition des Blocs de Compétences :

- Bloc de compétences 1 (BC1) : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation ;
- Bloc de compétences 2 (BC2) : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation ;
- Bloc de compétences 3A (BC3A) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances de découverte et des cycles de séances d'apprentissage de la voile légère / inshore dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- Bloc de compétences 3B (BC3B) : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances de découverte et des cycles de séances d'apprentissage de la croisière / inshore dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure ;
- Bloc de compétences 4 (BC4) : Coordonner la sécurisation des activités et le déroulement de l'enseignement au sein d'un établissement de voile.

Tous les BC doivent être validés pour obtenir le diplôme et travailler contre rémunération.

Allègement de Parcours : les BC1 et 2 sont transverses à tous les BPJEPS du sport et de l'animation.

Il est possible de compléter sa formation par le diplôme du DEJEPS (Niveau Bac +2) ou par un DESJEPS (Niveau Bac+3).

Equivalences et suites de parcours détaillés sur :

<https://www.sports.gouv.fr/animateur-sportif-educateur-sportif-507>

1.1. Contenus de formation

En cours de création

1.2 Modalités d'évaluation (sous réserve de la publication de l'arrêté du BPJEPS Voile en blocs de compétences)

Bloc de compétences/EPMSP	Option voile légère/inshore	Option croisière/inshore
EPMSP	Démonstration des procédures de sécurité et de prise en charge d'une urgence simulée	Etre titulaire du CRR
		Démonstration technique sur voilier habitable de manœuvres et procédures de sécurité
		Capacité à se mettre à l'eau, à effectuer le tour du navire en nage libre, à récupérer au passage un objet fixé et immergé à 2 mètres le long de la ligne de mouillage et remonter à bord.
	Entretien de 30 minutes maximum portant sur une étude de cas tirée au sort	Entretien de 30 minutes maximum portant sur une étude de cas tirée au sort
		Gestion d'une urgence simulée tirée au sort de 40 minutes maximum
Bloc de Compétences N°1	Production d'un document écrit personnel de 25 pages max transmis au moins 15 jours avant l'épreuve, explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans la structure d'alternance	
	Entretien de 50 minutes maximum dont 20 minutes max de présentation par le.la candidat.e et 30 minutes max d'échange avec les évaluateurs.trices	
Bloc de Compétences N°2	Production d'un ou plusieurs supports personnels, transmis au moins 15 jours avant l'épreuve, présentant 2 actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il.elle a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance auprès de 2 publics différents. Le ou les supports comprennent notamment les outils de communication utilisés et servent de support à l'entretien	
	Entretien de 25 minutes maximum dont 10 minutes max de présentation par le.la candidat.e et 15 minutes max d'échange avec les évaluateurs.trices	
Bloc de Compétences N°3	Pré requis de présentation à l'épreuve	
	Démonstration technique sur support à foil de 5 minutes en évolution correspondant au Niveau 3 FFV minimum	Justifier de sa capacité à prendre la responsabilité d'un équipage et d'un navire de 35 pieds minimum en qualité de chef de bord lors d'une navigation préparant à un trajet de plus de 48 heures sans retour à terre
	Justifier de sa capacité à encadrer des séances d'initiation ou de découverte en voile légère/inshore sur au moins 2 catégories d'âge (moins de 16 ans et plus de 16 ans) et 2 finalités différentes (loisir/scolaire/sport santé/handicap/insertion)	Justifier de sa capacité à gérer les situations d'incident et d'accident tels que définies par la FFV dans les RSO (partie survie et PSMer)

	Attestation de participation à 4 régates minimum dont au moins 2 de Grade 5b minimum	Justifier de sa capacité à encadrer en situation professionnelle au moins 2 séquences ou période en embarqué sur de la croisière en itinérance de 5 jours minimum pour des publics variés (âge/finalités)
	Modalités de certification	
	Production d'un document de 5 pages maximum, transmis au moins 15 jours avant l'épreuve, relatif à la conception d'un cycle de 8 séances consécutives dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition sur le support voile légère/inshore	Production d'un document de 5 pages maximum, transmis au moins 15 jours avant l'épreuve, relatif à la conception d'un cycle de 8 séances consécutives dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition sur le support voile croisière/inshore
	Entretien de 30 minutes maximum dont 10 minutes max de présentation par le candidat.e portant sur l'évaluation et l'analyse du cycle proposé	Entretien de 30 minutes maximum dont 10 minutes max de présentation par le candidat.e portant sur l'évaluation et l'analyse du cycle proposé
	Conduite d'une séance d'apprentissage en voile légère/inshore visant les premiers niveaux de compétition de 1h30 mini et 3h max suivie d'un entretien avec les évaluateurs.trices de 30 minutes max portant sur la préparation, la conduite, l'adaptation et les remédiations proposées en cours de séance ainsi que l'évaluation de la séance et son intégration dans un cycle	Conduite d'une séance d'apprentissage en voile croisière/inshore visant les premiers niveaux de compétition de 1h30 mini et 3h max suivie d'un entretien avec les évaluateurs.trices de 30 minutes max portant sur la préparation, la conduite, l'adaptation et les remédiations proposées en cours de séance ainsi que l'évaluation de la séance et son intégration dans un cycle
Bloc de Compétences N°4	Production d'un document, transmis au moins 15 jours avant la date de l'épreuve, analysant l'expérience en structure d'alternance et portant sur la mise en œuvre du DSI, la mise en œuvre des activités, les modalités de gestion des flottes, parc matériel, installation et espaces de pratique	
	Entretien d'1 heure max à partir du document susmentionné	
	Démonstration d'intervention en urgence simulée	
	Entretien de 20 minutes maximum, dont 10 minutes max de présentation, à partir d'une étude de cas portant sur les modalités d'entretien et de réparation liées soit à de la mécanique, de l'électricité, de la voilerie ou du plastique. Le candidat.e bénéficie d'un teps de préparation de 30 minutes max	

ATTENTION : les pré requis suivants ne sont pas organisés par le centre de formation. A charge au candidat.e de les obtenir en dehors des temps de formations :

- CRR (pour l'option croisière/inshore)
- Attestation de participation à 4 régates minimum dont au moins 2 de Grade 5b minimum (pour l'option VL/inshore)

1.3 Logistique de la formation

a. Lieu de formation :

La majorité de la formation se déroule dans les locaux de la base des Glénans de Concarneau – Archipel.

L'hébergement et la restauration sont à la charge des stagiaires durant toute la durée de leur formation.

b. Matériel nécessaire :

Nautique : Les brassières (voile légère et croisière) sont fournies. Les Glénans peuvent fournir les harnais de planche à voile. Tout le reste de l'équipement est nécessaire et à la charge du stagiaire : équipement vestimentaire de navigation croisière, combinaison néoprène et chaussons pour la voile légère.

Autre : tous les documents personnels sont bienvenus. Le nécessaire pour la prise de notes, le classement des documents distribués et les cours sont indispensables.

1.4 Conditions d'entrée en formation

L'obtention des **Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)** est indispensable pour s'inscrire.

Les EPEF se composent de :

- ☐ Attestation de réussite aux Tests Techniques des EPEF correspondant à l'option choisie
- ☐ Certificat médical de moins d'un an de non-contre-indication à la pratique de la voile, à la compétition et à l'enseignement.
- ☐ Justifier de sa capacité à savoir nager vingt-cinq mètres et à s'immerger au moyen de la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A. 322-3-1 du code du sport (Attestation type fournie lors de la candidature)
- ☐ Attestation de participation à une période de mise en situation professionnelle dans une structure proposant des activités compétitives dans l'option choisie d'une semaine minimum (faire remplir, signer et tamponner l'attestation téléchargeable sur notre site).
- ☐ Copie du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière
- ☐ Copie d'une attestation de formation relative au secourisme suivante :
 - o PSC1 ou AFPS
 - o PSE1 ou PSE2 en cours de validité
 - o AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité
 - o SST en cours de validité

Les tests techniques sont organisés par L'ENVSN pour l'option voile légère/inshore et l'option voile croisière/inshore.

L'inscription à ces tests se fait via le site de l'ENVS : <https://www.envsn.sports.gouv.fr/formation.fiche-TEP-VOILE>

Les sessions des TEP :

- 11-13 mars 2025 (11 - 13/03/2025)
Complétude avant 05/03/2025
- 24-26 avril 2025 (24 - 26/04/2025)
Complétude avant 10/04/2025
- 3 - 5 juin 2025 (03 - 05/06/2025)
Complétude avant 20/05/2025
- 4-6 septembre (04 - 06/09/2025)
Complétude avant 21/08/2025
- 23-25 octobre (23 - 25/10/2025)
Complétude avant 09/10/2025

1.5 Equivalences

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans le tableau figurant ci-après est dispensée des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou des modalités d'épreuves certificatives, et/ou obtient les allègements et/ou les blocs de compétences (BC) correspondants du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « voile », suivantes :

	EPEF visées à l'article 4	EPMSP visées à l'article 5	BC3A	BC3B	BC4
Sportif de haut niveau en voile inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221- 2 du code du sport	X uniquement le TEP				
UC(*) 3 et 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi supports » RNCP 28573	X	X	X		
UC 3 ou 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « voile multi supports » RNCP 28573			Allègement de formation (**)		
UC 3 et 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière » RNCP 28573	X	X		X	
UC 3 ou 4 du BPJEPS(*) spécialité « éducateur sportif » mention « voile croisière » RNCP 28573	X	X		Allègement de formation (**)	

2 MODALITES DE FINANCEMENT ET DATES DES FORMATIONS

2.1 Les différents types de parcours de formation

Nous proposons plusieurs types de parcours de formation :

1 Parcours en 10 mois sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle

Dans ce cas, la formation peut être financée par soit:

- **La Région Bretagne** dans le cadre du plan QUALIF Emploi (12 à 15 places financées) si :

- ▶ Vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi pour les plus de 26 ans uniquement
- ▶ Sélectionné par le centre de formation au titre de ce financement (aucune démarche n'est à effectuer par le candidat auprès de la Région Bretagne)

- **Un Projet de Transition Professionnelle** (PTP, ex FONGECIF, pour les salariés) : dans ce cas, référez-vous aux modalités en suivant ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14018>

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)** : pour connaître vos droits au CPF, créez votre espace personnel sur :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion>

- **Un financement personnel**

Dans ces 3 derniers cas, un devis de la formation vous est proposé dans ce document. La formation peut être financée par un mixte CPF/Financement personnel.

2 Parcours en contrat d'apprentissage sur 2 ans

Pour être éligible, vous devrez avoir moins de 30 ans.

Dans ce cadre, vous devrez trouver un employeur qui vous propose un contrat d'apprentissage. Le centre de formation conventionne avec votre employeur et la formation est prise en charge par l'OPCO de votre employeur. Les 5 bases des Glénans (Concarneau/Archipel, Vannes/Ile d'Arz, Paimpol, Marseillan, Bonifacio) recrutent chaque année près de 15 apprenti.e.s. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

En tant que salarié, vous touchez une rémunération dont le montant dépend de votre âge.

Plus d'information sur ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

2.2 Les Dates des formations

① Parcours en 10 mois sous le statut de stagiaire de la formation professionnelle

Date de début : 22 septembre 2025

Date de fin : 26 juin 2026

Nombre d'heures en centre : 1015h

Nombre d'heures en entreprise : 315h

Nombre d'heures total : 1330h

② Parcours en contrat d'apprentissage sur 2 ans

Date de début : date inconnue

Date de fin :

Nombre d'heures en centre :

3 DEVIS

DEVIS POUR

BPJEPS Voile option voile croisière/inshore ou voile légère/inshore

Intitulé des qualifications recherchées :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS) Voile

Type : Diplôme d'Etat de Niveau IV

Entrée en formation : soumise à la complétude des Exigences Préalables d'Entrée en Formation (EPEF)

Date de début de formation : 22 septembre 2025

Date de fin de formation : 26 juin 2026

Nombre d'heures en centre de formation : 1015 heures

Coût horaire en financement personnel: 10 €

Coût horaire autre type de financement : 13€

Devis indicatif, valable pour la rentrée de septembre 2025, sous réserve de modifications après positionnement.
Hors adhésion (34€).

Pour un devis personnalisé, nous contacter par mail : candidaturebpjeps@glenans.asso.fr

4 CONTACTS, INSCRIPTIONS ET REFERENT HANDICAP

Vous souhaitez vous inscrire en formation :

Postulez via le formulaire de candidature en ligne :

<https://glenans-asso.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

→ **Vous êtes en situation de handicap** : un accompagnement personnalisé vous est proposé ; votre contact : Benoit FOURNIE-Coordonnateur BPJEPS et Référent handicap-b.fournie@glenans.asso.fr – 07.89.65.17.80

Traitement des demandes de parcours de formation des Personnes en Situation de Handicap

- Etude de faisabilité opérationnelle du parcours de formation : les entretiens individuels initiaux permettent d'effectuer une première évaluation. Celle-ci est affinée ensuite par la définition des adaptations à envisager pour les phases de tests préalables à l'entrée, de formation, de certification et de mise en situation de travail.
- Etude des possibilités de financement : suite aux entretiens individuels préalables, la consultation des partenaires financeurs permet de déterminer les possibilités de financement selon la situation des personnes.

Pour tous renseignements, merci de contacter :

- Benoît FOURNIE : Tél. : 07 89 65 17 80 / mail : b.fournie@glenans.asso.fr
- Armance CHARPY : Tél. : 06.95.70.11.71 / mail : a.charpy@glenans.asso.fr

Service Encadrement LES GLENANS Jessica TASCI Quai Louis Blériot 75 781 PARIS Cedex 16 Tel : 01 53 92 86 30 Fax : 01 45 27 61 54 Mail : encadrement@glenans.asso.fr	Centre de Formation-CFA Les Glénans LES GLENANS Place Philippe Viannay 29900 Concarneau Tél : 02.98.97.74.66 Benoit Fournié- Coordonnateur BPJEPS b.fournie@glenans.asso.fr Tél. : 07.89.65.17.80
---	--

***Tous nos documents et renseignements à cette adresse :**

<https://centreformation.glenans.asso.fr/>